



## **CONSEIL MUNICIPAL** **Séance Ordinaire du 5 juin 2026**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal** **du 5 juin 2026 :**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Ludovic GAFFET**.

**Présents** : Ludovic GAFFET, Célia JACOB, Lionel LORINCZ, Adeline JEUNOT, Damien ROUSSELET, Sandrine COURBEZ-FONTENEAU, José-Marie SOLANO, Delphy PERESSINOTTI, Gilles DESORMIERES, Matthieu BINET, Florence MATHURIN-LAUREAU, Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel JACOTOT.

**Absents** : Jean-Claude GIRARD, excusé,  
Aline TOTEL, excusée.

**Secrétaire de séance** : Géraldine CHEDOZ

#### **Désignation de délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'un renouvellement de sénateurs interviendra le dimanche 27 septembre 2026.

Par le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux des départements concernés sont convoqués ce vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté préfectoral N°878 du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Vu l'arrêté n° 920 modifiant l'annexe de l'arrêté n°878 fixant le nombre de délégués titulaires, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17,

Vu le Code électoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148,

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 sus-visée,

L'arrêté préfectoral dispose que dans les communes de 1 000 à 1 499 habitants, le conseil municipal de ces communes dont la liste est annexée au présent arrêté devra élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les délégués titulaires et les suppléants sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués titulaires et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de composer le bureau de vote relatif à cette élection qui doit se composer des deux conseillers les plus âgés et des deux plus jeunes à savoir M. Gilles DESORMIERES, M. José-Marie SOLANO, Mme Delphy PERESSINOTTI et M. Damien ROUSSELET conséquemment désignés comme assesseurs.

Mme Géraldine CHEDOZ assurera les fonctions de secrétaire, Monsieur le Maire, Ludovic GAFFET présidera de droit le bureau.

Monsieur le Maire rend compte des listes présentées, 1 liste a été déposée :

**Liste conduite par Monsieur Ludovic GAFFET « Commune d'Ouges » :**

- 1- Ludovic GAFFET
- 2- Sandrine COURBEZ-FONTENEAU
- 3- Lionel LORINCZ
- 4- Adeline JEUNOT
- 5- Damien ROUSSELET
- 6- Célia JACOB

Aucune autre liste n'ayant été présentée, Monsieur le Maire engage les conseillers à aller voter pour faire valoir leur suffrage.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Effectif global du conseil : 15 conseillers municipaux concernés ;
- 1 liste déposée :
  - Nombre de votant : 13
  - Bulletins blancs ou nuls : 0
  - Suffrages exprimés : 13
- La liste « Commune d'Ouges » obtient 13 voix soit l'unanimité des suffrages exprimés.

**Monsieur le Président proclame les résultats définitifs :**

	Nom et prénom de l'élu	Mandat de délégué
M.	1- Ludovic GAFFET	Délégué
Mme	2- Sandrine COURBEZ-FONTENEAU	Déléguée
M.	3- Lionel LORINCZ	Délégué
Mme	4- Adeline JEUNOT	Suppléante
M.	5- Damien ROUSSELET	Suppléant
Mme	6- Célia JACOB	Suppléante

**Date de signature de l'approbation du procès-verbal :**

Fait à Ouges, le 16 juin 2026,

**Le Maire :**

**La Secrétaire de séance :**



**Géraldine CHEDOZ**